

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

MAITRE D'OUVRAGE

DDT de la Savoie



OBJET DU MARCHE

Confortement de la rive droite à l'aval du barrage B7 et création de barbacanes dans les ouvrages B3 à B7 du torrent du Saint Claude

SUIVIE DES VERSIONS		
	Observations	Date
V1	Version initiale	01/04/2026
V2		
V3		

N° Prix	Libellé	Prix H.T.	Mode d'évaluation	Remarques
1 - Prix généraux				
1.1	Installation de chantier et repli de chantier			
	Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais d'installation et de repli de chantier. Il comprend notamment : *les prestations prévues par l'article 31 du CCAG ; *l'amenée et le repli de la base vie ; *les amenées des matériaux, matériels et engins nécessaires à l'exécution des travaux ; *les frais de construction et d'entretien des accès provisoires nécessaires à la réalisation des travaux le cas échéant ; *les frais liés au phasage des travaux ; *la fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation du chantier, du balisage et de la mise en sécurité du chantier, en accord avec les services compétents pour ce qui concerne les voies publiques ; *les sujétions liées au respect des conditions de stockage des matériaux ; *les frais imputables à l'application de prescriptions de toutes les mesures de sécurité et de protection de la santé des travailleurs ; *les mesures particulières relatives à la propreté du chantier, le nettoyage des voies empruntées ; *l'évacuation à l'issue du chantier, des matériels, matériaux en excès et déchets, la remise en l'état, à l'identique, en fin de chantier des terrains et zones de travaux ; *le repli du chantier. Le Forfait :		Forfait	Payé 50% au début des travaux et 50% après la réception des travaux avec la pelle sur place
1.2	Dossier des Ouvrages Exécutées (DOE)			
	Ce prix rémunère, au forfait, l'établissement du DOE, conforme aux attentes du CCTP. Ce dossier comportera au minimum : *un reportage photo permettant d'apprécier l'ouvrage exécuté ; *un plan par barrage avec l'implantation définitive des barbacanes ; *les fiches de forage de chaque barbacane attestant de la bonne traversée de l'ouvrage. Le Forfait :		Forfait	Payé après la fourniture par l'entreprise et obtention du Visa du maître d'œuvre
TRANCHE FERME				
2 - Confortement aval en rive droite du B7				
2.1	Réalisation de la piste d'accès			
	Ce prix rémunère au forfait, la réalisation de la piste d'accès à la zone de travaux depuis la piste forestière, conformément au prescription du cahier des charges : *Antenne depuis la piste forestière descendant dans le torrent, comprenant l'abatages des arbres et les terrassement, *Piste provisoire dans le torrent permettant le "mouvement des terres". Le Forfait :		Forfait	Payé après exécution des travaux mesurés contradictoirement par l'entreprise et le maître d'œuvre
2.2	Rectification des écoulements au centre du lit			
	Ce prix rémunère au forfait, l'ensemble des travaux de déblais/remblais permettant la rectification des écoulements au centre du lit du torrent, conformément au prescription du CCTP : *l'entreprise fournira un sous-détail de prix détaillant notamment le nombre de jours de pelle(s) alloué à la tâche. Le Forfait :		Forfait	Payé après exécution des travaux mesurés contradictoirement par l'entreprise et le maître d'œuvre
2.3	Réalisation d'un enrochement de protection de berge			
	Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation d'un enrochement de protection de berge au niveau de la lentille d'érosion soit environ 35 ml, conformément au prescription du cahier des charges : *le tri des blocs dans les matériaux du torrent ; *la réalisation d'un sabot de pied ancré sur environ 1,5 m de profondeur et d'au moins 2 mètre de long ; *la réalisation d'un enrochement sec sur une hauteur d'environ 3 m, couché à 1H/1V et d'une épaisseur d'au moins 1,5 mètre ; *soit la mise en oeuvre au mètre linéaire de l'ouvrage de protection de berge à raison d'environ 12,5m3/ml d'enrochement ; *la mise en oeuvre à l'arrière de l'ouvrage d'une couche de transition permettant le raccordement au terrain naturel. Le Mètre Linéaire :		Mètre linéaire	Payé après exécution des travaux mesurés contradictoirement par l'entreprise et le maître d'œuvre

N° Prix	Libellé	Prix H.T.	Mode d'évaluation	Remarques
3 - Travaux préalables				
3.1	Installation de chantier et repli spécifique aux travaux de forage de barbacanes			
	Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais généraux liés aux travaux prévus à la TO1 (forages de barbacanes). Il comprend notamment : *l'amenée sur site du matériel de forage permettant la réalisation des barbacanes ; *le déplacement du, matériels et engins nécessaires à l'exécution des travaux de forage ; *les sujétions liées au respect des conditions de stockage du matériel et le cas échéant aménagement d'une plateforme ; * tout frais liés au phasage, à l'encadrement et à l'organisation des travaux spécifiques de la TO1, non prévu au prix n°1.1, en lien notamment avec une durée de travaux supérieure. * tous les couts d'installation, de mise à disposition de matériels ou engins, non prévus au prix n°1.1, pour la bonne exécution des travaux spécifiques de la TO1, en lien notamment avec une durée de travaux supérieure. *le repli du chantier et remise en état spécifique aux travaux de la TO1. Le Forfait :		Forfait	Payé 50% au début des travaux et 50% après la réception des travaux avec la pelle sur place
3.2	Mise en place des dérivations du torrent au droit de chaque barrage			
	Ce prix rémunère au forfait, la dérivation des eaux du torrent au droit de chaque barrage afin de forer les barbacanes hors zone d'écoulement, conformément aux prescriptions du CCTP : * la réalisation d'une dérivation des eaux pour permettre un travail à sec, par gestion en déblai/remblai des matériaux du torrent et/ou éventuel busage complémentaire selon le mode opératoire à définir par l'entreprise. *la chenalisation des principaux écoulements vers un axe du barrage où le parement aval à déjà fait l'objet du forage des barbacanes ; * toute réadaptation de la dérivation durant l'intervention sur un ouvrage, pour permettre le forage des barbacanes sur l'ensemble du parement (cf. implantation prévisionnelle figurée au CCTP). *la désinstallation du système de gestion des eaux, y compris régalaage des matériaux terrassés afin de rendre le lit du torrent en l'état initial. Le Forfait :		Unité	Payé après exécution des travaux mesurés contradictoirement par l'entreprise et le maitre d'œuvre
3.3	Dégagement parement barrage B4			
	Ce prix rémunère au forfait, l'ensemble des travaux de déblais/remblais permettant le dégagement du parement aval de l'ouvrage B4 des matériaux d'atterrissement du lit et leur mise en oeuvre en berge, conformément au prescription du CCTP : *l'entreprise fournira un sous-détail de prix détaillant notamment le nombre de jours de pelle(s) alloué à la tâche. Le Forfait :		Forfait	Payé après exécution des travaux mesurés contradictoirement par l'entreprise et le maitre d'œuvre
3.4	Dégagement parement barrage B6			
	Ce prix rémunère au forfait, l'ensemble des travaux de déblais/remblais permettant le dégagement du parement aval de l'ouvrage B6 des matériaux d'atterrissement du lit et leur mise en oeuvre en berge, conformément au prescription du CCTP : *l'entreprise fournira un sous-détail de prix détaillant notamment le nombre de jours de pelle(s) alloué à la tâche. Le Forfait :		Forfait	Payé après exécution des travaux mesurés contradictoirement par l'entreprise et le maitre d'œuvre
4 - Forage des barbacanes				
4.1	Forage des barbacanes			
	Ce prix rémunère à l'unité (1unité=1barbacane), le forage des barbacanes comprenant notamment : *l'amenée à pied d'œuvre et le repli des matériels nécessaires ; *l'intervention d'une pelle araignée muni d'un bras de forage, des personnels dédiés et leur mise en sécurité et mise en place pour la bonne exécution des travaux attendus ; *le forage ou le carottage de barbacanes selon une pente amont d'au moins 3%, d'un diamètre compris entre 80 et 120mm, sur toute l'épaisseur de l'ouvrage avec un dépassement de 50 cm dans le remblai (soit entre 4 et 6,5 m) ; <i>A titre indicatif, sont prévus : 25 barbacanes dans le barrage B3, 25 barbacanes dans le barrage B4, 35 barbacanes dans le barrage B5, 30 barbacanes dans le barrage B6 et 20 barbacanes dans le barrage B7.</i> *Si carottage, la remontée des carottes et leur évacuation vers une décharge agréée. L'unité :		Unité	Payé après exécution des travaux mesurés contradictoirement par l'entreprise et le maitre d'œuvre

5 - Prix Généraux TO2				
5.1	Plus-value pour des frais de ré-installation de chantier et repli de chantier pour réalisation des travaux de la TO1 à l'année n+1			
	Ce prix rémunère, forfaitairement, la plus value au prix 3.1. dans le cas où la TO1 serait réalisée l'année n+1 (année n=année de l'exécution de la tranche ferme). Le forfait comprend : *l'amenée et le repli de la base vie : bureaux, sanitaires, ; *les amenées des matériaux, matériels et engins nécessaires à l'exécution des travaux ; *les frais éventuels d'entretien ou de réaménagement des accès provisoires *la remise en place de toute signalisation, *les frais éventuels de remise en place de tout dispositif provisoire en lien avec la sécurité de l'intervention *tous les couts supplémentaires liés à reprise en main du dossier, l'actualisation des DICT, les frais d'encadrement et tout frais en lien avec l'organisation de l'intervention. *le repli du chantier. Le Forfait :		Forfait	Payé 50% au début des travaux et 50% après la réception des travaux avec la pelle sur place